



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 5 mars 2014 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 18ème séance de la présente législature 2011-2016 et première de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Nicolas Weber, Président pour cette année 2013-2014, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

En l'honneur de l'arrivée d'une dame à la Municipalité, M. le Président commence par une citation de La Roche-Foucault : « La sévérité des femmes est un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté ».

1. Appel

Effectif du Conseil	58
Excusés	8 Mmes Borel, Grzelak-Guidon et Parent MM. Glauser, Gygax, Matthey, Mouvet et Pache
Absents	1 M. Hunziker
Présents	49
Majorité absolue	25

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013

PV no 09/2013 du 11.12.2013.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 09/2013 du 11.12.2013 est accepté par 46 voix et 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le jeudi 12 décembre 2013, réception des nouveaux citoyens jeunes ayant atteint leur majorité;
- Le dimanche 5 janvier 2014, petit nouvel-an avec un apéritif dinatoire fort apprécié par les serpelious présents;
- Le dimanche 9 février 2014, votations fédérales avec les résultats suivants :
 - Taux de participation arrondi à 67 %
 - Infrastructures ferroviaires : 845 oui et 292 non
 - Assurance maladie et avortement : 132 oui et 1012 non

- Immigration de masse : 434 oui et 695 non

Le bureau s'est illustré lors de la remise des résultats pour les raisons suivantes :

- Erreur de comptage des cartes de vote et erreur de comptage sur l'objet no 2.

Un groupe de travail pour le développement durable va être mis sur pied, sous la direction de M. Jaton, et les personnes intéressées sont priées d'envoyer un mail à M. le Président.

- Maintenant M. le Président communique les dates des prochaines séances du conseil communal soit :
 - 30 avril 2014
 - 18 juin 2014
 - 25 juin 2014

Communications de la Municipalité :

La Municipalité a 13 communications :

M. le Syndic : j'ai la grande satisfaction de vous informer que la Municipalité a nommé Mme Elizabeth Jordan au poste de secrétaire municipale à partir du 22 avril prochain. La Municipalité s'est adjoint un recruteur professionnel qui a œuvré, afin de nous assurer le meilleur choix. Mme Jordan a 49 ans et habite à Colombier-sur-Morges. Au bénéfice d'un diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de Délémont, elle possède aussi un diplôme de formatrice en entreprise. Mme Jordan sera parfaitement dans son élément, puisqu'elle a exercé la fonction de secrétaire municipale, depuis 18 ans déjà, dans plusieurs communes vaudoises. Nous avons pu constater lors des entretiens, son dynamisme et sa connaissance pointue des communes.

Concernant le litige en cours depuis de nombreuses années avec l'ancien restaurateur de l'Auberge, j'ai le plaisir de vous informer qu'il est maintenant terminé. Pour rappel, un montant de l'ordre de CHF 230'000.- était réclamé. En octobre 2011, le Tribunal des baux avait condamné la commune à payer à M. Zanardini un montant de l'ordre de CHF 100'000.-. Nous avons fait appel auprès de la Cour civile vaudoise qui avait ramené les prétentions de M. Zanardini à CHF 13'000.-. Ce dernier avait recouru auprès du Tribunal fédéral qui l'a débouté le 6 janvier 2014 et a confirmé le jugement de la Cour civile. Après une longue bataille, une page s'est enfin refermée concernant notre Auberge. Je voudrais aussi souligner l'attitude exemplaire des époux Bajrami qui ont accepté les responsabilités de l'ancien propriétaire et réglé immédiatement le montant dû à M. Zanardini.

Je reviens sur le projet « Baikal-Léman », à savoir l'observation de la microbiologie et de la qualité des eaux du Léman par télédétection qui a pour objectif de mesurer les différents paramètres constitutifs des eaux de surface, grâce à des capteurs de télédétection fixés sur des aéronefs ultras-légers motorisés (ULM). En effet, onze vols scientifiques ont déjà eu lieu en avril et mai 2013 sur le lac Léman, en vue des résultats très encourageants, l'Office fédéral de l'aviation civile a renouvelé l'autorisation exceptionnelle de vols pour 3 campagnes de mesure en 2014. Ces campagnes sont prévues en février, mars, avril, mai, septembre et octobre. Ces ULM effectueront des allers-retours sur le lac dans une zone comprise entre l'embouchure du Rhône et Nyon, de la côte française à la côte suisse. Selon notre plan d'échantillonnage, l'ULM passera entre une et deux fois au-dessus de chaque localisation à une altitude minimale de 300 m. La calibration des capteurs nécessitera cependant certains passages à moins de 500 m des rives.

M. Allemann : concernant la réfection du collecteur du Ch. du Marquisat, ces travaux sont terminés, de même que le goudronnage. Au sujet du chantier de l'ancien restaurant Bellevue, rue du Centre 39, la grue sera démontée le mercredi 12 mars prochain. La circulation sera alternée de 06h00 à 08h30 et ensuite totalement fermée de 08h30 à 10h30, afin de permettre le démontage de la flèche et sa dépose. La circulation sera à nouveau alternée et l'accès aux piétons restera possible toute la journée. Les bus circuleront normalement durant la circulation alternée et emprunteront un trajet spécial lors de la fermeture. Une dernière perturbation du trafic due à ce chantier est prévue durant les vacances de Pâques, afin de permettre le raccordement au réseau des eaux claires et des eaux usées.

Pour terminer, concernant les écoles, la cour provisoire devant les containers, ainsi que la rampe d'accès, ont été goudronnées durant la semaine des relâches. Un petit agrandissement de cette cour a été aménagé du côté Foyer paroissial, lui aussi goudronné. Ces travaux complémentaires de sécurisation de l'espace récréatif des enfants répondent aux demandes de la Direction des écoles et des parents d'élèves. En vous promenant dans cette partie de

notre commune, vous pourrez constater que les bancs du préau couvert de l'ancienne école ont été installés par les soins de notre service de la voirie aux abords des containers.

M. Jaton : concernant le projet de plan directeur intercommunal PDI, en automne 2013 les 7 municipalités de l'Ouest ont accepté le principe de mettre en place un PDI dont l'objectif sera de poser les bases d'un projet qui facilitera les révisions des plans généraux d'affectation que chaque commune est tenue d'effectuer périodiquement. C'est le SDOL qui est chargé de coordonner cette étude et il a désigné des groupes intercommunaux de suivi décisionnel et technique. Le Canton, par le service du développement territorial, participe à l'étude. Une note détaillée nous est parvenue cet après-midi et chaque conseil communal de l'Ouest lausannois sera informé au fur et à mesure des séances.

Avancement du projet école : ce projet a été mis à l'enquête du 3 décembre 2013 au 13 janvier 2014 avec 2 dérogations, une sur la hauteur du bâtiment des classes dans l'angle sud-est, et l'autre sur les mouvements de terre supérieurs à 1,50 m sur une partie minime du préau nord. La feuille d'enquête comporte 5 oppositions ou remarques que l'on a divisées en 2 groupes. Un premier groupe de 4 intervenants dont les considérations portaient sur des aspects non constructifs du projet, mais sur des mesures particulières durant la phase des travaux, à savoir :

- Difficultés d'excavation à cause de la nappe phréatique
- Demande de constats avant travaux des immeubles situés dans un périmètre proche du projet
- Modification de la circulation sur le chemin des Pâquis
- Aménagement des trottoirs en rapport avec l'exploitation du Foyer paroissial
- Respect des normes de bruits
- Conformité des travaux de désamiantage
- Horaires de travail respectés
- Accès garanti aux propriétés voisines
- Éviter au maximum les coupures des réseaux publics
- Évacuation des matériaux de chantier dans les canalisations.

Une séance de conciliation a eu lieu avec ces 4 intervenants le 24 janvier. La commune et Losinger ayant pu répondre à toutes les demandes, les 4 intervenants ont tous retirés leurs oppositions ou remarques et ne se sont pas opposés à la délivrance du permis de construire.

Le 5^{ème} opposant a fait valoir des limitations de vue due au nouveau bâtiment, ainsi que des sources de nuisances sonores dues aux installations techniques et au préau nord. Les 2 dérogations mentionnées dans le dossier d'enquête ont également été mentionnées par cet opposant. Une séance de conciliation a eu lieu le 3 février et, après quelques échanges de courriers par avocats interposés, une convention a été signée le 20 février. Cette signature fait office du retrait de l'opposition. Le rapport de synthèse des services de l'Etat de Vaud nous est parvenu le 20 janvier et, moyennant quelques remarques, l'ensemble des services concernés ont délivré l'autorisation requise. Le projet ne comportant plus d'opposition, rien ne s'opposait à la délivrance du permis de construire, ce que la Municipalité a fait lundi 3 mars 2014 respectant complètement le planning de réalisation de Losinger.

Les étapes futures :

- Ouverture du chantier à mi-mars, installation du chauffage provisoire de l'école enfantine actuelle
- Travaux de désamiantage en mars ou avril prochain
- Démolition en avril ou mai. A ce propos, nous avons fait réaliser par un photographe professionnel un petit ouvrage artistique sur les bâtiments qui vont être démolis afin de garder une trace dans nos archives. Cet ouvrage sera présenté lors du prochain conseil et pourra être commandé par ceux que cela intéresse.

Vous serez informés régulièrement concernant l'avancement de ces travaux.

M. Meyer : comme bon nombre d'entre vous le savent, un nombre croissant de vols ont eu lieu dans des villas ou appartements dans le canton, l'ouest lausannois et Saint-Sulpice, en particulier entre fin 2013 et début 2014. En effet, nous constatons chaque année une recrudescence de ce genre d'infractions lorsque les journées sont plus courtes, profitant de la pénombre avant le retour des habitants à leur domicile. Il est utile de laisser des lumières s'enclencher à des heures variables pour faire croire à la présence de personnes. Cette recrudescence a bien entendu interpellé votre Municipal, de même que des citoyens de la commune qui ont également fait part de leurs craintes. Ces inquiétudes ont été transmises à l'Etat-major de PoOuest qui a pris des mesures rapides en mettant sur pied, en plus des

patrouilles habituelles, plus de 40 patrouilles de policiers en civil, entre décembre et janvier dans notre commune. Ces patrouilles continuent actuellement, mais de manière moins nombreuse. Ces mesures ont porté leur fruit, puisque quelques arrestations ont pu être effectuées ainsi que des mises en fuite de cambrioleurs. Dans un cas, deux voleurs ayant pris leurs jambes à leur cou à l'arrivée de la police, deux coffres non ouverts ont été abandonnés sur place.

Au sujet de la vitesse sur la rue du Centre, la Municipalité souhaite étendre la zone 30 km/h, afin de limiter le nombre important de véhicules en transit, entre le Bochet et le ch. du Laviau. Le chemin des Jordils sera inclus dans cette limitation. Des démarches ont été entreprises, selon la procédure légale obligatoire, à savoir que dans un premier temps, nous avons fait établir un rapport écrit de comptage de voitures par PolOuest. Ce dernier a été joint à notre récente demande à l'Etat auprès du voyer, en justifiant notre requête d'extension de limitation de vitesse. Dès la réponse, nous mettrons en place ce prolongement. En principe, nous devrions enlever les passages piétons à l'intérieur de cette zone, mais la Municipalité a décidé de les maintenir tant qu'elle le pourra.

Mme Merminod : Mme Faye, la nouvelle directrice de l'UAPE a commencé le lundi 3 février. Elle a pu travailler avec M. Constantin qui avait rempli une partie des tâches de la direction. Les parents ont reçu une lettre avec une photo de l'équipe éducative pour les avertir du changement de direction. Je vais bientôt partager un repas de midi à l'UAPE, en compagnie des enfants et du personnel éducatif.

M. Walter Weibel aurait eu 90 ans cette année. Pour commémorer cet anniversaire, la Sdd, avec l'aide et le soutien financier d'un des fils de M. Weibel, Dominique, est en train d'organiser une exposition qui relate sa carrière. Lors du vernissage qui aura lieu le 5 septembre, c'est pour le moment la seule certitude, sera aussi dévoilé le cadeau offert par Monsieur J-C Cerottini à notre village: une statue de M. Weibel. La Municipalité remercie chaleureusement la SdT pour son immense travail en vue de réaliser cette exposition.

4. Nominations à la commission permanente d'épuration et au conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest, en remplacement de feu André Borel.

M. le Président commence par la commission d'épuration.

M. Montagner se présente et est élu par acclamation.

M. le Président passe au second point à savoir l'Organisme régional de la protection civile.

M. Moser propose MM, Jungen et Chappuis. M. Chappuis est élu par 28 voix contre 19 voix pour M. Jungen.

4. Préavis municipal no 18/2013 « Règlement communal sur les transports scolaires ».

M. Chappuis a présidé la commission et M. Yves Allemann, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Probst, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : je considère que le texte n'est pas très bon et je constate également qu'il n'a pas beaucoup d'importance pour Saint-Sulpice. L'on parle du lieu de domicile et du lieu de résidence, ce qui n'est pas clair. Ce texte ne me plaît pas, mais je ne veux pas en faire un « plat ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 18/2013;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 47 voix et 1 abstention

1. D'adopter le « Règlement communal sur les transports scolaires » conformément au présent préavis ;
2. De charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce texte.

6. Dépôt du préavis municipal no 01/2014 « Réponse de la Municipalité à la motion Laurent Mouvet et consorts – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur les toits du nouveau complexe scolaires des Pâquis »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : je me classe dans la catégorie des photovoltaïques pour les nuls. Nous avons un petit bras sur le toit qui s'agite quand le soleil arrive, ce qui provoque une certaine énergie qui doit suivre un certain nombre de gaines techniques. Est-ce que la commission qui sera chargée d'étudier ce préavis pourrait se pencher sur la possibilité de prévoir, d'ores et déjà, lors de la construction de placer des gaines, ce qui serait moins onéreux que de le faire dans une année ?

M. Jaton : cette question n'est pas nulle. Nous avons déjà informé Losinger de cette possibilité. Il y a des gaines techniques qui existent déjà et qui devraient être dimensionnées en fonction du futur.

M. Hirsch : il me semble qu'il y avait une proposition d'élargir ce concept sur d'autres surfaces et je suis étonné de ne pas retrouver cela dans ce préavis.

M. Jaton : nous répondons à la motion qui nous donne la possibilité de poser des cellules photovoltaïques sur les toits de l'école. Bien entendu, nous pouvons l'envisager sur d'autres bâtiments communaux.

M. Clerc Laurent : suite à la remarque de M. Hirsch, et pour apporter un complément d'information, c'est moi qui avais posé la question concernant l'étendue de ces panneaux photovoltaïques.

M. Jaton : nous en parlerons avec la commission.

Mme Fankhauser : est-ce que la commission pourrait également étudier cette possibilité sur d'autres façades et pas uniquement sur les toits ?

M. Jaton : nous avons effectivement mis des panneaux solaires à l'enquête, mais pas photovoltaïques. Il s'agit de panneaux thermiques pour l'eau chaude sanitaire du bâtiment. Si ces panneaux photovoltaïques sont acceptés par le conseil, ils feront l'objet d'une seconde mise à l'enquête. Concernant les panneaux verticaux, je pense qu'il faut laisser ce point en discussion au sein de la commission. Au vu de la notoriété de M. Graetzel, il nous a paru nécessaire de lui faire un petit clin d'œil et de placer quelques-uns de ces panneaux sur le toit. Mais ils sont encore à titre expérimental.

Mme Probst : j'ai reçu ce document ; je trouve que cela ne nous donne pas envie de placer ces panneaux. Je ne comprends pas bien les propos de graphiques joints et si l'on extrapole, en 2020, l'électricité sera gratuite ! L'on sait que ce ne sera pas le cas et je souhaiterais savoir ce qui va se passer entre 2014 et 2025. Le rapport entre les subsides donnés énorme au départ et qui vont en diminuant ne me paraissent pas clairs sur le graphe. Je souhaiterais aussi savoir, suite à la convention que vous avez faite avec la PPE, si vous avez déjà mentionné les panneaux voltaïques ?

M. Jaton : ces graphiques nous ont été remis par la Romande énergie et auraient pu être plus explicites. Le 1^{er} concerne le kWh qui atteint des fluctuations approximatives, mais le second est plus intéressant et corrobore notre proposition. Il met en évidence qu'il y a quelques

années, lorsque l'on produisait de l'énergie photovoltaïque, on la rachetait à un prix intéressant. La tendance de ce graphique montre que l'investissement baisse et que le prix du rachat du courant produit baisse encore plus vite. Donc cela devient de moins en moins intéressant. Cela n'est pas de notre ressort d'aller investir dans une station photovoltaïque, mais nous laissons les gens qui ont de l'argent pour investir de s'en occuper. Nous mettons simplement le toit à disposition. Il y aurait eu une possibilité, c'est de réinjecter le courant produit dans notre réseau, mais cela nous paraissait plus compliqué. Concernant les opposants, nous sommes bien contents d'avoir différencié les mises à l'enquête. En seconde phase, nous mettons à l'enquête ces panneaux sur le toit de l'école et les opposants auront tout loisir de contester. De ce fait, une opposition aux panneaux solaires ne bloquera pas la construction du collège.

M. Panzera : je rejoins le raisonnement de ces deux graphiques. Ce qui est en train de se passer aujourd'hui, c'est qu'il y a un grand investissement dans les panneaux solaires, par exemple en Allemagne. Il y a la décision de fermer les centrales nucléaires qui incitent à se diriger vers ces systèmes, donc dans le futur, le schéma sera inversé et l'investissement dans le solaire se fera sur du long terme, et j'appuie cette démarche qui vise à promouvoir cette énergie.

M. Clerc Laurent : l'objectif est d'aller dans un sens afin de rentabiliser les installations. Par contre, je pense qu'il est sage de la part de la Municipalité de mettre à disposition l'espace et de laisser prendre les risques aux sociétés qui ont cette volonté. Ma seule inquiétude concerne les modalités dans les applications afin de s'assurer, à terme, lorsque l'on aura commencé à démonter les centrales, que l'on puisse profiter d'un saut technologique et pouvoir récupérer ces sociétés afin que la commune puisse profiter pleinement de cette énergie.

M. Jaton : M. Panzera, je suis d'accord avec vous. Je n'ai pas une boule de cristal et je ne sais pas comment cela va se passer entre 2014 et 2022. Lorsqu'un producteur d'électricité vous rend attentif à cette valeur relative, la différence entre ce que l'on doit payer et recevoir diminue tout le temps. D'une part, les coûts d'investissement devraient drastiquement diminuer et les coûts de paiement drastiquement augmenter pour inverser la tendance. Ce n'est pas le cas et ce n'est pas à nous de prendre ce risque. Ces gens sont prêts à investir, mais ce qu'il leur manque ce sont des surfaces. Le prix de la mise à disposition de notre toiture sera symbolique.

M. Clerc Laurent : il ne faut pas se laisser abuser par ce graphique fourni par les sociétés intéressées à acquérir, sous forme de servitudes pendant 20 ans, des surfaces. C'est la surface qui a de la valeur et non la technologie. La commune ferait une grave erreur de mettre à disposition ces surfaces pendant une très longue durée, car dans 20 ans, on ne sait pas comment va s'orienter le marché. Alors, ne bradons pas à vil prix un bien communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

7. Dépôt d'un postulat de M. Etienne Dubuis et consorts.

M. Dubuis lit son postulat concernant un gîte pour Saint-Jacques de Compostelle. Le texte est remis à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Syndic : Il est évident que nous prenons très au sérieux ce postulat et que la Municipalité va l'étudier afin de donner une réponse à ce postulat.

M. Panzera : j'attire l'attention sur le fait que le titre de ce postulat soit mis au goût du jour devant ce conseil car il peut y avoir beaucoup de questions.

8. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Panzera : pas de communication.

Mme Kaeser-Moser : pas de communication.

Mme Probst : pas de communication.

M. Moser : j'ai assisté au rapport annuel de l'ORPC qui a eu lieu à 18h ce soir et suis désolé que cette séance se soit déroulée en même temps que notre conseil. J'ai dû quitter la séance. La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Wessner : j'ai appris que le poste de police devait disparaître à Saint-Sulpice, ce que je trouve dommage. Il y a 10 ans, on se posait la question pour engager un 3^{ème} policier, donc nous avons un souci de proximité. Cette suppression provient du fait que l'on restructure PolOuest. Au vu du grand nombre de cambriolages, je pense que l'on doit maintenir ce poste. De plus, pour ceux qui ont été visités, j'ai passé à la Police pour savoir s'il y avait un fil rouge pour connaître les démarches à entreprendre. Je n'ai rien trouvé à Saint-Sulpice, mais dans les autres communes il y a des flyers explicatifs.

M. Meyer : j'apprends ce soir que le poste de Saint-Sulpice va être fermé, mais je n'ai aucune indication dans ce sens. Il est prévu une police de proximité et le poste de Saint-Sulpice sera ouvert moins souvent puisque notre policier doit intégrer différentes patrouilles, mais une permanence sera prévue. En plus, des bornes interactives sont prévues afin de pouvoir communiquer avec la centrale. Dans les cas importants, la police sera là dans les minutes qui suivent, mais si c'est pour déposer une plainte, on vous enverra peut-être au poste d'Ecublens.

Concernant les prospectus, je vais me renseigner, mais je peux donner les coordonnées de l'intervenant qui avait participé à une séance d'information sur la surveillance mutuelle.

M. Hanlon : concernant ce point, j'aimerais proposer aux personnes qui s'occupe du site web de la commune de créer un lien avec le site web de PolOuest..

M. Bryois : si j'ai bien compris, M. Wessner aimerait savoir, si cela arrive, quelles sont les démarches à entreprendre.

M. le Syndic : je pense que si M. Wessner est en possession de ces flyers, notre poste de police devrait les avoir aussi. Je demande à M. Meyer de s'en assurer.

M. Panzera : je suggère au Municipal de Police de dire que dans l'organisation de PolOuest il y a le groupe prévention qui fait des présentations et des démonstrations. Pourquoi ne pas organiser au Centre 52 une telle présentation ?

Mme Berner : concernant la déchetterie, j'avais entendu, il y a quelques mois, qu'il y avait une démarche pour recycler les déchets plastique au lieu de les brûler. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : je vous demande un peu de patience parce qu'actuellement aucune entreprise n'est intéressée à recycler le plastique, le gain n'étant pas suffisant. Donc, c'est Tridel qui le brûle et chauffe Lausanne.

M. Walpen : j'ai été approché par plusieurs habitants du quartier « En Valeyre » qui sont surpris par l'éclairage mis en place au niveau de Champagny pour le bâtiment administratif proche du carrefour. Je ne peux que constater, qu'effectivement, cet éclairage est aveuglant et fonctionne toute la nuit. Il génère une pollution nocturne, qui n'est pas forcément nécessaire, et éclaire jusque dans les chambres à coucher. Cet éclairage va à l'encontre d'une recommandation pour la prévention des émissions lumineuses, ainsi que de la norme SIA 491, à savoir prévention des émissions inutiles des lumières à l'extérieur. Je comprends bien qu'un tel éclairage a des raisons d'être en matière de sécurité autour du bâtiment contre les vols, mais je me demande si l'on canalisait cet éclairage vers le bas ou la modification de sa durée, ne serait pas une solution. Je me permets aussi de souligner que l'éclairage de la RC a bien diminué mais, par contre, entre Champagny et la Venoge, il est très fort. A l'intérieur de chez moi, je bénéficie d'un éclairage permanent. J'invite M. Allemann à venir constater sur le site et prendre position, afin de réduire cette nuisance sans être obligé de déposer un postulat.

M. Allemann : il s'agit d'un éclairage privé mais pas public. Concernant cet éclairage privé, il a certainement dû correspondre à un certain nombre de normes et je ne peux pas vous répondre. Nous allons examiner cette situation et je vous en parlerai lors de la prochaine séance. Au sujet de la RC, je suis aussi surpris que vous de la lumière diffusée par ces nouveaux lampadaires, il s'agit d'un éclairage cantonal et nous n'avons pas un mot à dire.

M. le Syndic : le canton de Vaud a décidé de supprimer l'éclairage public sur les RC, à l'exception des carrefours et des passages piétons. Cela nous choque aussi, mais nous ne pouvons rien faire.

M. Allemann : nous avons voté un crédit de CHF 800'000.- pour l'étape 2 qui n'a toujours pas commencé.

M. Walpen : concernant la mosaïque, faite à une certaine époque, au collège des Pâquis, on m'a demandé si lors des travaux de démontage, cette dernière allait être conservée ?

M. Jaton : nous avons effectivement eu certaines demandes de mamans. Il s'agissait d'un projet d'établissement en 1999, et nous avons étudié de quelle façon ces mosaïques avaient été fixées à l'époque. Ce sont des plaques en bois vissées contre le mur et chaque mosaïque a été induite avec un produit très adhésif. Malheureusement, nous n'avons pas de solution pour les récupérer et elles vont disparaître avec l'école.

M. Panzera : en ce qui concerne la sécurité sur quelques chantiers, certains sont bien tenus et d'autres très mal. Par exemple à l'Ochettaz 3, le chantier est ouvert et il y a des enfants qui s'amusent. Ceci est désastreux et dangereux. Il s'agit de quelqu'un d'Ecublens qui est maître de ce chantier et il faudrait le rappeler à l'ordre. Puis il y a la disparition soudaine de miroirs de renvoi aux intersections. Ces miroirs avaient une fonction de sécurité lors du passage de vélos ou de piétons.

M. Meyer : un de ces miroirs, proche de chez moi, a été cassé. Nous avons demandé à PolOuest de le remplacer et la réponse est non, ces miroirs sont maintenant prohibés. On devrait plutôt rabattre la hauteur des haies.

M. Jaton : concernant le chantier dont vous parlez, il y a plusieurs semaines qu'il nous préoccupe. La surveillance est intercommunale et nous leur avons demandé de vérifier la conformité. Nous avons écrit deux fois et nous allons examiner les procédures légales existantes.

M. Allemann : concernant le chantier en face de l'Auberge, je peux préciser que l'architecte est très coopératif. Par exemple, ce matin j'ai attrapé 3 camions qui reculent et j'ai reçu un mail du brigadier Binggeli qui précisait que c'était dangereux et que les camions devaient entrer en marche avant. A midi, tous les camions empruntaient le même chemin et un mail confirmait que l'architecte avait donné des ordres dans ce sens. Il y a donc des chantiers plus difficiles que d'autres.

Mme Burrus : concernant les finances, je voudrais savoir si la Municipalité s'est posé la question au sujet de l'opportunité de quitter l'UCV et rester uniquement à l'AVCV ? Certaines communes ont choisi cette solution.

M. le Syndic : M. Cerottini avait répondu que nous restions membres des deux associations.

M. Bryois : je souhaiterais savoir où on en est concernant le bâtiment des Crêtes.

M. Jaton : le fameux rapport qui est demandé par le SDT est en route. Nous attendons la suite mais probablement il va être mis à l'enquête.

M. Panzera : quand décidez-vous de travailler sur le prochain règlement du conseil communal ? Il ne reste plus que 18 mois.

M. le Président : nous en parlerons lors de notre séance du 30 avril prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h.24.


M. Nicolas Weber

Conseil communal

M. Daniel Giroud